

/ COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE NUCLÉAIRE juillet 2014

CONTRIBUTION DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI CONDUISANT À UNE RÉDUCTION DE LA PART DU NUCLÉAIRE DANS LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ.

SOLLICITÉ PAR LE CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE, DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION POUR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE, LE COMITÉ STRATÉGIQUE DE FILIÈRE NUCLÉAIRE (*) A APPORTÉ SON EXPERTISE.

La filière nucléaire française, née dans les années 70 afin d'assurer l'indépendance énergétique du pays et maîtriser le coût de l'électricité, représente aujourd'hui 75 % de la production d'électricité nationale.

Le projet de loi prévoit de réduire la part du nucléaire à 50 % d'ici 2025.

Le CSFN a rappelé que le nucléaire en France permet une production d'électricité compétitive et décarbonée qui donne à la France un temps d'avance.

Or, si le projet de loi de programmation pour la transition énergétique était adopté, c'est la troisième filière industrielle française après l'aéronautique et l'automobile qui serait en danger, notamment en matière d'emplois et de prix.

La filière nucléaire française tire sa force de la part de son activité en termes de création d'emplois. Elle représente actuellement plus de 220 000 emplois au niveau du pays, soit 7 % des emplois industriels. Le projet de loi met donc en danger les emplois actuels mais également les 110 000 recrutements prévus d'ici 2020.

De plus, l'énergie nucléaire a toujours su maintenir l'avantage compétitif de la facture électrique de la France pour les ménages et les entreprises tout en couvrant jusqu'à présent les coûts de développement des énergies renouvelables.

L'application de cette loi aurait des conséquences sur les autres filières industrielles et sur l'emploi en France. Le parc nucléaire existant reste aujourd'hui et encore potentiellement pour plusieurs décennies le moyen, avec l'hydraulique, le plus compétitif pour produire l'électricité, sans aller à l'encontre du développement des énergies renouvelables.

La somme des arguments développés par le CSFN a conduit FO Énergie et Mines et sa Confédération, à s'associer positivement à cette contribution, destinée au Conseil National de l'Industrie, rappelant que :
« Nucléaire et énergies renouvelables permettent tous deux de faire de l'électricité un vecteur de décarbonation et de compétitivité de l'énergie. Ils méritent d'être développés concomitamment pour réduire la dépendance énergétique de la France aux produits combustibles importés et pour maintenir sa position de leader européen de l'électricité décarbonée compétitive. »

(*) le CSFN est composé des employeurs de la filière et des représentants des Organisations Syndicales

